



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

15 10 2025

ID : 033-213302078-20251002-DELIB202541A-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

DELIBERATION 2025.41 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	25 SEPTEMBRE 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	2 OCTOBRE 2025
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Mme Virginie VIDORETTA Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		Mme Chantal CARO
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		M Philippe BRARD
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M Joel MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Laurent de LAUNAY
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludvine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2025.41

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025
REVISION ET OUVERTURE DE CREDITS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025,

Vu la prise en charge du budget primitif par le Comptable public,

Vu la demande du SGC de Coutras-Rauzan en date du 4 juillet 2025 sur la campagne de fin d'exercice, afin d'anticiper les anomalies comptables pouvant bloquer l'édition du compte de gestion,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires en fonction de l'exécution du budget,

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits afin de permettre l'intégration de deux donations dans le patrimoine communal,

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits pour prendre en compte les demande du Comptable public, d'admission en non-valeur,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certaines opérations d'ordre de section à section, mais également à l'intérieur de la même section pour prendre en compte les créances douteuses, les provisions pour litiges, l'intégration des frais d'étude et reprise des subventions,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver le projet de décision modificative n°1 portant la section de fonctionnement à un total de 6 084 656,00€, soit une augmentation de 16 767,00€ et la section d'investissement à un total 4 754 790,00€, soit une augmentation de 361 439,72€.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Yannick CLAVIER, Conseiller Municipal délégué et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°1 du budget primitif 2025 dans le respect de l'équilibre budgétaire comme suivant :

Désignation	Opération	Fonction		
FONCTIONNEMENT				
6542/ Créances Eteintes		020	+ 17 440,00€	
6817/ Dotations aux dépréciations des actifs circulants		020	+ 2 767,00€	
777/ Recettes et quote-part subvention investissement transférées au compte résultat (Chapitre 042 – Opération d'ordre)		020		+ 3 440,00€
7815/ Reprise provisions pour risques et charges de fonctionnement		020		+ 12 500,00€
7817/Reprise provisions sur dépréciations des actifs circulants		020		+ 4 267,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT			+ 20 207,00€	+ 20 207,00€
INVESTISSEMENT				
13911/ Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (Chapitre 040 – Opération d'ordre)		020	+ 4,40€	
13913/ Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (Chapitre 040 – Opération d'ordre)		020	+ 1 615.60€	
13918/ Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (Chapitre 040 – Opération d'ordre)		020	+1 820,00€	
10251/ Dons et legs en capital (Chapitre 41- opération d'ordre)	32	020		+ 348 000,00€
1328/ Autres (Chapitre 41- opération d'ordre)	32	020		+ 10 000,00€
2031/ Etude (Chapitre 41- opération d'ordre)	46	510		+ 11 160,00€
21318/ Autres bâtiments publics (Chapitre 41- opération d'ordre)	32	020	+ 10 000,00€	
21318/ Autres bâtiments publics (Chapitre 41- opération d'ordre)	32	020	+ 348 000,00€	
2312/ Agencement et aménagement de terrains (Chapitre 41- opération d'ordre)	46	511	+ 11 160,00€	
21838/ Autres matériel informatique	17	020	+ 5 000,00€	
2313/ Constructions	22	510	- 25 440,00€	
21312/ Bâtiments scolaires	25	212	- 45 000,00€	
2313/ Constructions	46	312	+ 50 000,00€	
2313/ Constructions	50	325	+ 12 000,00€	
TOTAL INVESTISSEMENT			+ 369 160,00€	+ 369 160,00€

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 13 OCT 2025

ID : 033-213302078-20251002-DELIB202541A-DE

S²LOW

Publiée le

Fait à Izon, le 02 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Virginie VIDORETTA



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.